

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1563-8

Pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Saint-Léonard, d'Achims-Catierville et d'Anjou, demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2016, le projet de règlement 1563-8 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI, 5 AVRIL 2016, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 29 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Jacques Lapierre